

## Déclaration de Wilfried Platzer lors de la Conférence tarifaire (Genève, 19 janvier 1956)

**Légende:** Le 19 janvier 1956, Wilfried Platzer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche, évoque la position et le rôle de l'Autriche lors de la Conférence tarifaire qui a lieu à Genève dans le cadre des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

**Source:** Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. GATT: Conférence tarifaire (1956), CEAB 5 N°420/3 (1955-1956).

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_wilfried\\_platzer\\_lors\\_de\\_la\\_conference\\_tarifaire\\_geneve\\_19\\_janvier\\_1956-fr-7a321c73-f558-47b9-8e40-491cdfecf30.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_wilfried_platzer_lors_de_la_conference_tarifaire_geneve_19_janvier_1956-fr-7a321c73-f558-47b9-8e40-491cdfecf30.html)

**Date de dernière mise à jour:** 06/09/2012

## Déclaration de M. Wilfried Platzer, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Autriche lors de la séance publique du 19 janvier 1956

Par rapport à la participation de l'Autriche à la Conférence tarifaire j'aimerais me borner tout d'abord à une déclaration générale. Je me réserverai pourtant le droit de revenir sur des questions de procédure et des problèmes de détail au moment approprié.

Lors de la dixième session des Parties Contractantes la Délégation autrichienne a accepté le rapport du groupe de travail d'intersession de l'abaissement des tarifs douaniers. Cela veut dire que nous sommes en principe d'accord avec les négociations qui vont s'ouvrir dans quelques jours - à savoir l'abaissement du niveau général de droits de douane. Ceci signifie également que nous accepterons les méthodes de négociations préconisées dans le document L/408.

Néanmoins, je me vois obligé de faire deux remarques pour ainsi définir plus clairement la position de mon pays dans le cadre de cette conférence.

Ma première remarque concerne nos relations vis-à-vis de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Mon gouvernement a attaché toujours une importance particulière au règlement des questions tarifaires vis-à-vis de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est pourquoi mon gouvernement a proposé lors de la dixième session des Parties Contractantes au GATT, d'ouvrir avec la CECA des négociations tarifaires sur les marchandises couvertes par le Traité instituant la CECA. En outre, mon gouvernement a suggéré que ces négociations devraient avoir lieu au cours de la Conférence tarifaire à Genève le 18 janvier dans le cadre du GATT.

Je suis très heureux de vous informer que par une note du 13 janvier la Haute Autorité a indiqué à mon gouvernement que les gouvernements des pays membres de la CECA et de la Haute Autorité sont prêts à commencer des négociations dans le cadre de la Conférence tarifaire du GATT.

Ma deuxième remarque regarde la position et le rôle de l'Autriche dans le cadre de cette Conférence tarifaire. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'au cours des négociations qui ont eu lieu à Torquay et à l'occasion des renégociations au titre de l'article XXVIII de l'année dernière, le Gouvernement fédéral d'Autriche a consolidé un grand nombre de droits de douane et a, par conséquent, presque totalement épuisé ses possibilités dans ce domaine.

En outre, on doit prendre en considération que le programme de renégociation présenté par le Gouvernement fédéral autrichien en 1955, au titre de l'article XXVIII, n'affectait qu'une partie des concessions tarifaires accordées par l'Autriche dans le cadre de l'Accord général. En effet, le Gouvernement fédéral autrichien avait décidé de maintenir la partie prépondérante de ces concessions tarifaires. Le maintien de ces concessions qui constituent dans leur presque totalité des droits spécifiques est d'autant plus avantageux pour les parties contractantes intéressées qu'aucun ajustement de ces taux n'est intervenu après la dévaluation de la monnaie autrichienne décrétée en 1953. L'incidence douanière relative aux droits en question résulte donc être sensiblement inférieure à celle qui avait été négociée lors de la Conférence de Torquay.

La Conférence tarifaire intervient à un moment particulièrement difficile pour mon pays.

Vous savez tous bien que le Traité d'Etat, qui nous a rendu notre liberté a été seulement conclu il y a quelques mois. Cet événement qui a été chaleureusement accueilli par le peuple entier de mon pays, nous a laissé néanmoins de graves problèmes. Le Traité d'Etat nous a imposé une quantité de charges financières assez lourdes et, en plus, le problème posé par une réadaptation coûteuse d'un nombre d'entreprises qui se trouvaient antérieurement sous contrôle soviétique. L'équipement industriel de ces usines est en grande partie désuet et celles-ci ne sont pas encore en mesure de confronter la concurrence internationale. Vous comprendrez en conséquence que pour plusieurs secteurs de notre économie nationale le moment est mal choisi pour envisager des concessions tarifaires.

Une autre difficulté résulte du développement défavorable de notre balance des paiements. Selon des

estimations faites tout récemment, le déficit dans notre balance des paiements dans l'année passée s'élève à environ 100 millions de dollars. C'est un montant qui est très considérable pour l'économie nationale de l'Autriche. Ce développement demande sans doute une certaine prudence aussi dans le domaine tarifaire.

Finalement la Délégation autrichienne se trouva dans une situation toute spéciale, étant donné que dans ces négociations elle doit se baser sur un projet de tarif qui n'a pas encore été approuvé par les organes prévus par la constitution. Vous comprendrez par conséquent - et je le dis en toute franchise - que la tâche de l'élaboration de notre liste d'offres a été particulièrement difficile.

Voilà la situation de l'Autriche dans le cadre de la Conférence tarifaire actuelle. Eu égard aux problèmes que je viens de mentionner, notre décision d'y participer a été une décision difficile. Nous y sommes parvenus en fin de compte, puisque nous avons jugé de ne pas pouvoir nous tenir à l'écart de cet effort commun en nous fiant uniquement au jeu de la clause de la nation la plus favorisée.

Pour ma part, j'aurais préféré de pouvoir présenter des listes d'offres en dimension d'un annuaire de téléphone et je regrette que ces bonnes intentions n'ont pas eu de succès de manière que je vous présente une liste qui se contente de peu. Si notre contribution paraît modeste à certains de nos partenaires, nous voudrions néanmoins signaler que nous étions modestes également dans nos demandes. C'est ainsi que nous avons pensé d'avoir créé un certain équilibre.

Vu les difficultés que je viens d'expliquer au cours de mon intervention, je regrette d'être obligé de déclarer dès maintenant qu'il nous sera impossible de donner pleine satisfaction à un nombre de demandes de la part de nos partenaires. Mais je veux dire aussi que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour rencontrer ces demandes à mi-chemin afin d'arriver finalement à un accord avantageux pour toutes les parties contractantes intéressées.

Avec ces illustrations, j'espère avoir éclairci en quelque sorte la position de mon pays et je vous remercie de l'intérêt avec lequel vous avez bien voulu me suivre.